



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
du 3 décembre 2013 à 20h15
à la salle de la Perrausa à Saint-Martin**

Présidence : M. Gérard Buchs, Syndic
Présents : 64 personnes dont 4 personnes sans droit de vote
Secrétaire : Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes dans ce nouveau lieu choisi par le Conseil communal pour le déroulement des Assemblées communales. Il remercie les représentants de l'Eglise Evangélique pour la mise à disposition de la salle de la Perrausa.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont nommés :

- Pour les chaises côté Bulle : M. Pascal Delessert
- Pour les chaises du milieu : M. Cyrille Maillard
- Pour les chaises côté Oron y compris le Conseil communal : M. Philippe Gothuey

M. le Syndic prie les scrutateurs de compter le nombre de personnes présentes et demande si quelqu'un n'a pas le droit de vote dans la salle.

Nombre de personnes présentes : 64 dont 4 personnes qui n'ont pas le droit de vote. Il s'agit de Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale, Mme Carole Savoy collaboratrice administrative, MM. Sébastien Dévaud et Vincent Vial, respectivement Commandant et Commandant remplaçant du CSPI Le Flon / Saint-Martin.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, M. le Syndic demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet et l'envoi d'un « tous-ménages » en date du 22 novembre 2013 avec le tractanda suivant :

M. le Syndic précise que l'ordre de présentation sera modifié dans le budget d'investissements. Le point 5.2.5 sera présenté après le point 5.2.1.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2013
2. Règlement sur le droit de cité communal
3. Modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels
4. Modification des statuts du Réseau Santé Veveyse
5. Budgets 2014
 - 5.1 Budget de fonctionnement
 - 5.2 Budget d'investissements
 - 5.2.1 Participation matériel pour le CSPI Le Flon / Saint-Martin
 - 5.2.2 Construction d'un abri pour bus scolaires
 - 5.2.3 Assainissement du ruisseau du Chevillard
 - 5.2.4 Complément pour achat de terrain à bâtir (art. 7 RF)
 - 5.2.5 Agrandissement du local du feu dans le complexe communal
 - 5.3 Rapport de la commission financière
 - 5.4 Approbation
6. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations
7. Divers
 - 7.1 Information sur l'aménagement du carrefour de Fiaugères

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, le tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 mai 2013

Ce procès-verbal pouvait être consulté auprès du secrétariat communal ou sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch, il n'est donc pas lu ce soir.

Remarques ou questions

Aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 56
NON	: 0
ABSTENTIONS	: 4

Le procès-verbal est accepté.

2. Règlement sur le droit de cité communal

Ce règlement est mis en place à la suite du règlement cantonal sur le droit de cité fribourgeois. Il fixe la procédure de naturalisation et les émoluments communaux à facturer en cas de demande de naturalisation. Ce règlement a été rédigé sur la base du règlement type cantonal.

Auparavant, les procédures de naturalisations étaient soumises à l'approbation de l'assemblée communale.

Présentation des 5 étapes de la procédure affichées à l'écran :

1. **La phase préliminaire**
Dépôt de la demande auprès du Service de l'état civil et des naturalisations
2. **L'enquête administrative**
Enquête sur la situation personnelle, professionnelle, sociale et familiale
3. **Le traitement du dossier au niveau communal**
 - Audition de la commission des naturalisations et préavis
 - Préavis du Conseil communal
 - Retour du dossier au Service de l'état civil et des naturalisations
4. **Traitement du dossier au niveau fédéral**
Délivrance de l'autorisation fédérale de naturalisation
5. **Traitement du dossier au niveau cantonal**
 - Adoption par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil
 - Publication dans la Feuille des Avis Officiels

Les tarifs sont affichés à l'écran.

Remarques ou questions

Aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 60
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le règlement sur le droit de cité communal est accepté.

3. Modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels
--

Le règlement n'est pas lu car il a été mis en consultation avant l'assemblée au bureau communal et sur le site internet de la commune.

M. Joseph Rigolet explique qu'un article a été rajouté dans le règlement afin de pouvoir facturer certaines interventions qui sont prises en charge par les assurances privées, soit l'art. 10² suivant :

²La commission intercommunale du feu fixe le montant d'une intervention en se basant sur les prescriptions tarifaires cantonales et de l'ECAB et le soumet à la commune-siège qui pourra, sous réserve de l'art 452 RPolFeu, le facturer au service compétent ou à un tiers

Remarques ou questions

M. Frédéric Braillard demande qui payait ces frais auparavant.

M. Joseph Rigolet lui répond que ce sont les communes qui les prenaient en charge.

Votation à mainlevée

OUI	: 60
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels est accepté.

M. Joseph Rigolet souhaite communiquer une information complémentaire. Lors de la dernière assemblée des Commandants, l'ECAB a informé qu'il ne prend pas en charge l'évacuation des déchets en cas de sinistre. Les propriétaires doivent s'assurer auprès d'une compagnie privée.

4. Modification des statuts du Réseau Santé Veveyse

Ces statuts ne sont pas lus ce soir car ils ont été mis en consultation avant l'assemblée au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Ils ont dû être modifiés pour les raisons suivantes :

- Abrogation de tous les articles faisant allusion au HFR
- Introduction d'articles découlant de la Llnf (loi sur l'information)
- Introduction d'articles découlant des activités actuelles et projetées :
 - service officiel des curatelles
 - service social unifié

Avec comme conséquence un changement de nom :

Avant : Réseau Santé de la Veveyse (RSV)

Après : Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV)

Ces nouveaux statuts ont été présentés à l'Assemblée générale du RSV le 18 septembre 2013 et mis en consultation dans les communes. A la suite des remarques émises l'article 16 suivant a été retenu, soit :

Le comité de direction est composé de 2 représentants du chef-lieu et d'un représentant par autre commune membre, chacun étant élu par l'assemblée des délégués.

Les membres du comité de direction doivent exercer la fonction de conseiller communal ou de conseiller général.

Auparavant, le comité de direction était composé de 7 membres pour le district.

Remarques ou questions

Aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 60
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

La modification des statuts du Réseau Santé Veveyse est acceptée.

5. Budgets 2014

5.1 Budget de fonctionnement

M. Roger Brillard donne des explications sur ce budget qui se solde par un excédent de charges de CHF 92'360.00, soit 2.2% de déficit.

Total des charges : CHF 4'039'680.00

Total des revenus : CHF 3'947'320.00

Il relève que c'est la 4^{ème} année consécutive que le budget est déficitaire, ce qui veut dire que la commune vit sur ses réserves. Pour l'instant il n'est pas possible de faire une projection future car les frais liés aux transformations des EMS, du CO, de la STEP du VOG et de l'ancien bâtiment de l'hôpital à Châtel-St-Denis ne sont pas connus.

Administration générale

Plus ou moins identique au budget de 2013

Ordre public

Police : augmentation due à la professionnalisation du service curateurs de la Veveyse

CSPI Le Flon / Saint-Martin : augmentation des soldes de CHF 3'000.-. Frais de cours pour les nouveaux pompiers et la formation PR : CHF 5'000.-

Enseignement et formation

Ecole enfantine : augmentation de CHF 11'000.- due à l'ouverture de la 2^{ème} EE

Ecoles primaires et CO : pas d'augmentation

Ecoles spécialisées : augmentation de CHF 3'000.-

Culture, culte et loisirs

Plus ou moins identique au budget de 2013

Santé

Ambulances : diminution de CHF 5'000.-

EMS : augmentation de CHF 21'000.- pour la participation aux soins spéciaux

Affaires sociales

Crèches et garderies : augmentation de CHF 34'000.-

Service sociale Haute-Veveyse : augmentation de CHF 33'000.-. M. Joseph Rigolet informe qu'en 2007, le service social comptait environ 7-8 cas pour les communes de La Verrerie, Le Flon et Saint-Martin. Actuellement 25 dossiers sont traités. De plus, depuis 2014, 40% des subsides pour les assurances maladies seront refacturés aux communes

Transports et communications

Suppression de la vente des cartes CFF commune, ce qui représente une diminution de CHF 19'000.-. En 2012, le % des ventes représentait 78% et il est passé à 60% en 2013. Ce service est devenu trop onéreux pour la commune.

Protection et aménagement de l'environnement

Approvisionnement en eau : la location des compteurs et la vente d'eau couvre le 100% des frais

Protection des eaux : l'Etat requiert une couverture des frais à 100%. La participation des frais liés à la transformation de la STEP s'élève à CHF 11'000.-. La taxe d'exploitation a été augmentée en 2013 ; elle est passée de CHF 1.60/m³ à CHF 2.-/m³

Ordures ménagères : la couverture des frais se situe à 85%. La taxe annuelle s'élève à CHF 60.- par personne de + de 18 ans.

Déchèterie : augmentation de CHF 13'000.-

Economie

Bucheronnage et débardage : augmentation de CHF 5'000.-

Amortissement des routes forestières : CHF 7'000.-

Vente de bois : les produits sont à la baisse

Finances et impôts

Impôt revenu/fortune : augmentation d'env. CHF 24'000.-

Impôt sur gains immobiliers et plus-value : augmentation de CHF 10'000.-

Impôt sur les mutations : augmentation de CHF 40'000.-

Impôt sur les véhicules : diminution de CHF 22'000.- en raison des mesures d'économie cantonales, ce qui représente 1 centime d'impôt en moins

Péréquation financière intercommunale : augmentation de CHF 22'000.-

Remarques ou questions

M. Charly Brillard relève qu'au départ la crèche devait être autofinancée et il demande pourquoi il y a une augmentation.

Mme Charlotte Fisler répond qu'il s'agit des subventions versées aux parents. La commune doit pouvoir leur proposer un tarif dégressif par rapport à leur revenu. Elle met la différence par rapport au prix coûtant de la crèche. C'est clair que lorsqu'il y a une crèche sur le territoire communal, il y a forcément plus de parents de la commune qui y placent leurs enfants.

En conclusion, la commune ne subventionne pas la crèche mais uniquement les parents domiciliés dans la commune.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. Tout d'abord il excuse Mme Elena Bragagnini Borloz et M. Pierre Maillard, tous deux membres de la commission financière, qui sont absents ce soir. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2014 tel que présenté par le Conseil communal.

Remarques ou questions

Aucune

Votation à mainlevée

OUI : 59

NON : 0

ABSTENTION : 1

Le budget de fonctionnement 2014 est accepté.

5.2 Budget d'investissements

M. Roger Braillard donne lecture des totaux de chaque chapitre de ce budget qui se solde par un excédent de charges de CHF 1'492'470.00.

Total des charges : CHF 1'712'470.00

Total des revenus : CHF 220'000.00

Les plans de financement des investissements présentés ci-après sont joints au présent procès-verbal.

5.2.1 Matériel pour le CSPI Le Flon / Saint-Martin

M. Joseph Rigolet explique qu'il s'agit d'achat de pantalons et bottes « feu » pour les sapeurs dans le cadre de la PR (Protection Respiratoire) ainsi que quelques achats pour la maintenance.

Remarques ou questions

Aucune

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui est joint au présent procès-verbal.

Remarques ou questions

Aucune

Votation à mainlevée

OUI : 59

NON : 0

ABSTENTION : 1

Cet investissement est accepté.

5.2.2 Agrandissement du local du feu dans le complexe communal

M. Stéphane Rossier commente ce projet et présente différents plans de situation et du bâtiment.

Il explique que suite aux exigences de l'ECAB, le local du feu doit être adapté pour pouvoir travailler avec la Protection Respiratoire. L'ancien local est en partie non conforme.

L'emplacement est tout à fait approprié pour le nouveau véhicule du feu.

Dans un premier temps, le Conseil communal pensait pouvoir réaliser un projet dans le bâtiment de l'art. 15 RF, mais il s'est rendu compte que la surface ne suffirait pas.

En parallèle, la Protection Civile n'utilise plus les locaux et l'idée est venue de récupérer cette place libre et de pouvoir profiter des équipements. (WC, douche, cuisine, etc...)

En utilisant ces locaux et en faisant cet agrandissement, cela permet de limiter les investissements.

Pour ce projet, le bureau Borobat SA a été mandaté pour qu'il fasse des propositions. A noter qu'il avait déjà planché sur le premier projet. Celui qui a été retenu par le Conseil communal est présenté ce soir.

La consigne donnée au bureau Borobat SA, hormis les exigences des pompiers et de l'ECAB, était que l'agrandissement s'harmonise au mieux avec le reste du bâtiment.

Une conduite d'eau qui passe sous le bâtiment sera déplacée.

Remarques ou questions

M. Charly Braillard demande la raison du déplacement de la conduite.

M. Stéphane Rossier répond qu'elle est située sous les garages et ce n'est pas pratique si une réparation devait avoir lieu.

M. Michel Lamoudru demande si le stockage des ordures ménagères va être déplacé.

M. Stéphane Rossier répond qu'en principe il restera au même endroit qu'actuellement.

M. Marcel Magnin demande si les teintes seront en harmonie avec le reste du bâtiment.

M. le Syndic répond que les teintes seront identiques à celle du bâtiment de la salle polyvalente.

M. Charly Braillard demande pourquoi le projet du local du feu n'est plus d'actualité dans le bâtiment situé sur l'art. 15 RF.

M. le Syndic répond que ce local ne remplit pas les exigences demandées par l'ECAB.

Présentation du plan financier par Roger Braillard

Remarques ou questions

M. Frédéric Sonney demande si le montant de CHF 67'500.- englobe tous les frais d'honoraires d'architecte et ingénieur.

M. le Syndic répond qu'il comprend tous les frais jusqu'à la mise à l'enquête du dossier.

M. Frédéric Monney demande quel projet a été choisi pour le bâtiment sur l'art. 15 RF.

M. le Syndic répond que pour l'instant ce projet est en attente, mais le Conseil communal a des idées comme la construction d'appartements et/ou d'un bâtiment édilitaire.

M. Olivier Perrin demande si la commune de Le Flon a aussi un local du feu.

M. Joseph Rigolet répond par l'affirmative et actuellement les deux communes ont des locaux de surface identique. A partir de 2014, le matériel PR sera à Saint-Martin et la commune de Le Flon participera à une location de ce local.

A la demande **M. Frédéric Sonney** M. Stéphane Rossier détaille les postes du montant de CHF 471'500.-, qui comprend le génie civil, les échafaudages, le paratonnerre, la menuiserie, le sanitaire, l'électricité, les honoraires d'ingénieur et d'architecte, etc...

M. le Syndic précise qu'il s'agit de prix calculés par rapport aux m² ou m³ du bâtiment et non sur la base de devis.

M. Ryszard Rakowiecki souhaite connaître le volume du bâtiment.

M. Stéphane Rossier répond que le volume représente 1050 m³.

M. Rémy Schumacher demande où vont être stationnés les bus scolaires ? Il demande si l'Assemblée pourrait voir l'investissement pour l'abri pour les bus scolaires avant de voter cet investissement.

M. le Syndic accepte cette proposition mais précise que ces deux objets seront votés séparément.

M. Charly Braillard estime que les frais liés aux autorisations, frais de géomètre sont élevés. M. Roger Braillard répond que le budget a été calculé assez large.

M. le Syndic passe la parole à Stéphane Rossier pour la présentation du projet de la construction de l'abri de bus.

5.2.3 Construction d'un abri pour bus scolaires

M. Stéphane Rossier explique que pour faire suite à la réflexion du Conseil communal sur l'agrandissement du local du feu, il fallait trouver un nouvel emplacement pour le stationnement des bus scolaires. L'idéal étant de les stationner près de l'école et sous un couvert pour les protéger le plus possible. C'est pourquoi l'exécutif a pris rendez-vous avec le conseil de paroisse, pour discuter des possibilités d'utiliser leurs trois places de parc entre l'église et l'école, à côté du rond-point, juste sous le mur d'enceinte de l'église.

Remarques ou questions

M. Christophe Gavillet demande si une fenêtre est prévue pour la visibilité des chauffeurs ?

M. Stéphane Rossier répond par la négative, mais prend note de cette remarque.

M. Marcel Magnin demande des précisions sur le rond-point existant.

M. Stéphane Rossier informe qu'il sera supprimé, de même que le candélabre.

Mme Caroline Borcard demande ce qu'il en est de la sécurité des enfants par rapport à la barrière. Qui serait responsable en cas d'accident ?

M. Stéphane Rossier répond que la situation est identique actuellement, car il y a déjà une barrière sur le mur.

Mme Marianne Geiger demande si un éclairage est prévu.

M. Stéphane Rossier répond qu'un éclairage est prévu sur l'abri

Mme Isabelle Rossier remarque qu'il n'y aura plus beaucoup de dégagement sur la cure lorsque les bus seront dans l'abri.

Explications du financement par Roger Braillard.

M. Ryszard Rakowiecki demande comment est prévue l'évacuation d'eau de pluie.

M. Stéphane Rossier répond qu'une tranchée est prévue le long de la place pour partir dans une grille d'évacuation

M. Rémy Schumacher constate qu'il n'y a pas de financement prévu pour le déplacement du candélabre.

M. Stéphane Rossier répond que l'électricité sera récupérée pour un éclairage sur l'abri.

M. Jean-Louis Aebischer demande si ce candélabre sera ôté ou déplacé.

M. Stéphane Rossier informe qu'il sera reporté sur l'abri de bus pour un éclairage de la place.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière pour l'agrandissement du local du feu qui est joint au présent procès-verbal.

Pas de question, ni remarque

Votation à mainlevée agrandissement local du feu dans le complexe communal

OUI	: 58
NON	: 1
ABSTENTION	: 1

Cet investissement est accepté.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière pour la construction d'un abri bus scolaire.

Pas de question ni remarque.

Votation à mainlevée de la construction d'un abri pour bus scolaires

OUI	: 60
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Cet investissement est accepté.

5.2.4 Assainissement du ruisseau du Chevillard

M. Yves Currat explique que ce ruisseau est situé entre Fiaugères et Grattavache, au-dessus de la route cantonale et il rejoint le ruisseau de la Mionna. En 2001 trois barrages ont déjà été construits et aujourd'hui trois autres sont nécessaires. 700 m³ de bois seront abattus, dont 500 m³ seront utilisés pour ces barrages. Le maître d'œuvre sera la commune de La Verrerie.

Remarques ou questions

M. Olivier Perrin demande si l'Etat va refaire quelque chose sur la partie en-dessous de la route cantonale car le ruisseau forme un étranglement.

M. le Syndic lui répond qu'actuellement l'Etat n'entre pas en ligne de compte dans ces travaux.

M. Frédéric Monney demande si des contacts seront pris avec les propriétaires privés pour les coupes de bois car il y a du bois difficile à exploiter sur des propriétés privées et il pense qu'il serait bien de l'utiliser pour ces barrages.

M. Yves Currat répond que des contacts seront pris avec les propriétaires privés riverains.

Explications du financement par Roger Brillard.

Remarques ou questions

M. Joseph Molleyres demande pourquoi la répartition financière est effectuée par habitant et non par surface de bassin versant des communes.

M. le Syndic répond que c'est parce que le ruisseau fait limite entre les deux communes

M. Frédéric Monney demande à quel moment les travaux vont débiter.

M. Yves Currat répond qu'ils vont commencer à la fin 2014.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui est joint au présent procès-verbal.

Pas de question, ni remarque

Votation à mainlevée

OUI	: 60
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

5.2.5 Complément pour achat parcelle art. 7 RF

M. Roger Braillard explique qu'en décembre 2011, l'assemblée a accepté un investissement de CHF 585'000.- pour l'achat de ce terrain. La transaction immobilière aurait dû se finaliser en janvier 2013. Toutefois, la commune n'a pas pu le faire car ce terrain n'est pas encore en zone à bâtir. Comme le Conseil communal ne voulait pas laisser passer cette opportunité d'achat (cette parcelle est adjacente à l'art. 15 RF propriété de la commune) il a fait du forcing pour la révision du PAL afin de passer ce terrain en zone à bâtir. Le dossier a été déposé au canton à la mi-septembre pour une demande préalable. Le propriétaire actuel, M. Jean-Daniel Vial, est pressé de vendre ce terrain car il a dû contracter un crédit-pont pour financer l'achat d'un domaine à Grattavache en attendant de pouvoir conclure la vente de l'art. 7 RF. C'est pourquoi le Conseil communal a accepté de prendre en charge les intérêts de ce crédit-pont ainsi que la moitié de l'impôt sur la diminution de l'aire agricole. La surface du terrain a également été réadaptée à 9205 m². Les CHF 42'000.- supplémentaires représentent une plus-value de CHF 4.56/m² ; le prix du terrain est passé de CHF 63.50/m² à CHF 68.11/m².

Remarques ou questions

M. William Bauco demande ce qu'il va se passer si cette zone n'est pas classée en zone à bâtir.

M. Roger Braillard répond que le Conseil communal va se battre pour qu'elle passe en zone à bâtir. Il est prévu qu'elle soit en zone village avec la volonté du Conseil communal et de la commission d'aménagement d'y construire de petits immeubles.

M. William Bauco demande si dans l'accord avec M. Vial un dédommagement est prévu en cas de non-affectation de la zone.

M. Roger Braillard répond qu'une promesse de vente a été signée avec M. Vial et la commune lui a versé un acompte de CHF 300'000.-. Toutefois si ce terrain n'était pas mis en zone, M. Vial devrait rembourser ce montant, moins une débite de CHF 45'000.-.

M. Marcel Magnin demande si la zone verte prévue initialement est toujours d'actualité.

M. Roger Braillard répond par l'affirmative.

M. Charly Braillard constate que des usines se construisent sans problème à Châtel-St-Denis et il ne comprendrait pas pourquoi ce terrain ne pourrait pas être mis en zone.
M. le Syndic répond que le Conseil communal suit de près ce dossier.

M. Ryszard Rakowiecki demande quels seraient les arguments de l'Etat pour refuser.
M. Georges-Henri Débois répond que l'Etat n'as pas encore rendu sa décision. Il explique qu'en mars 2013 le peuple a voté une révision de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) qui implique des répercussions dont un blocage des mises en zone à bâtir. En gros, si une commune souhaite ouvrir une zone à bâtir, du terrain devra être dézoné ailleurs, par exemple dans une autre commune. L'application de la LAT est prévue au printemps 2014. Le Conseil communal espère que la révision du PAL sera adoptée avant cette date.

M. Nicolas Genoud demande si un développement en zone artisanale est prévu.
M. Roger Braillard répond que l'art. 458 RF est prévu à cet effet.

M. Nicolas Genoud demande s'il est possible de lier ces deux demandes auprès du canton
M. Georges-Henri Débois répond que c'est le cas, cette zone est prévue dans le dossier qui est au canton actuellement.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui est joint au présent procès-verbal.

Votation à mainlevée

OUI	: 60
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Reports dans le budget d'investissements

M. Roger Braillard passe en revue les divers plans de financement concernant les reports dans le budget d'investissement, soit :

○ Achat terrain à bâtir, art. 7 RF	CHF 585'000.00
○ Rachat places protégées Protection civile	CHF 52'500.00
○ Aménagement trottoir et abri bus Fiaugères	CHF 400'000.00
○ AVGG, bouclage réseau Besencens, St-Martin	CHF 210'000.00
○ Révision du PAL / RCU	CHF 12'000.00
○ Amélioration pistes forestières	CHF 49'000.00
○ Frais d'étude art. 7 RF et 15 RF	CHF 20'000.00

Remarques ou questions

M. Charly Braillard demande si un montant est prévu pour la réfection des routes en 2014. M. Gérard Buchs lui répond par la négative mais sa proposition sera prise en compte lors de l'élaboration du budget 2015.

5.4 Approbation globale du budget d'investissements

Votation à mainlevée

OUI	: 60
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le budget d'investissements 2014 est accepté.

6. Nomination d'un nouveau membre à la commission des naturalisations

Actuellement, la commission des naturalisations est composée de

- Joseph Molleyres, Président
- Françoise Currat, secrétaire
- Joseph Rigolet
- Françoise Yunis Herrera

Un 5^{ème} membre doit être élu suite au départ de la commune de M. Eric Cornaro qui était resté membre de cette commission après sa démission du Conseil communal.

Ainsi, nous vous proposons Stéphane Rossier pour le remplacer au sein de cette commission afin de représenter le Conseil communal.

Comme il n'y a pas d'autres propositions de l'assemblée, M. le Syndic procède au vote.

Pas de question, ni remarque.

Votation à mainlevée

OUI	: 60
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

M. Stéphane Rossier est élu membre au sein de la commission des naturalisations.

7. Divers

7.1 Information sur l'aménagement du carrefour de Fiaugères

M. Stéphane Rossier donne les explications suivantes :

Voilà bien longtemps qu'on en parle, mais ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que le projet sera réalisé en 2014.

Actuellement, le plan que nous vous présentons ce soir est dans les différents services cantonaux pour un examen préalable. Dès le retour du dossier, nous pourrons mettre à l'enquête, donc si tout va bien durant la période hivernale. Pendant la mise à l'enquête nous ferons des appels d'offre et au retour des beaux jours, nous pourrons démarrer les travaux.

Remarques ou questions

Mme Caroline Borcard demande si la route qui descend depuis la route cantonale sur la route de La Verrerie va subsister.

M. Stéphane Rossier répond par l'affirmative.

M. Charly Braillard informe que cette route est en très mauvais état et qu'elle devrait être réfectionnée en même temps que les travaux du carrefour.

M. Stéphane Rossier lui répond que c'est prévu.

M. Philippe Corbaz demande si le trottoir va être prolongé sur la route de La Verrerie.

M. Stéphane Rossier répond par l'affirmative.

7.2 La parole est donnée aux citoyens

M. Philippe Corbaz demande des nouvelles à propos de l'accès internet à Fiaugères.

M. Stéphane Rossier lui répond que tout le canton sera équipé de la fibre optique d'ici 2027. A la suite de la demande du Conseil communal, la ftth fr, co-entreprise de l'Etat de Fribourg et des trois distributeurs d'électricité du canton, Groupe E, Gruyère-Energie et IB Murten, en coopération avec Swisscom a informé que le plan de déploiement des années 2013 et 2014 est déjà défini. Toutefois, cette société va analyser la demande du Conseil communal pour planifier la construction du réseau à fibre optique dans la commune, vu la proximité des travaux à Semsales prochainement.

Mme Caroline Borcard demande si les privés peuvent écrire à Swisscom et si c'est le cas est-ce qu'ils doivent passer par la commune.

M. Stéphane Rossier répond par l'affirmative et il informe que la commune transmettra ces courriers à Swisscom, comme elle l'a déjà fait jusqu'à maintenant.

M. Michel Lamoudru demande si le problème est identique du côté de la Verrerie.

M. le Syndic lui répond par l'affirmative.

M. Michel Lamoudru propose de s'allier avec cette commune pour une demande groupée.

M. le Syndic répond que la commune souhaite profiter de la proximité des travaux à Semsales.

7.3 Démissions au Conseil communal

M. le Syndic informe qu'en début de législature, il a été discuté au sein du Conseil communal que certains membres quitteraient l'exécutif avant la fin de la période législative. Toutefois des événements indépendants de leur volonté ont modifié l'ordre des départs. Aujourd'hui, comme la population a pu le lire dans le bulletin d'informations communales, ce sont Charlotte Fisler et Joseph Rigolet qui quittent leur fonction au sein du Conseil communal.

C'est avec grand regret que le Conseil communal a accepté leur démission. Ce soir les citoyens s'unissent au Conseil communal et à l'administration communale pour les remercier de leur engagement sans limite pendant toutes ces années. Leur personnalité, leur bon esprit collégial et leur grande collaboration ont pu être appréciés de chacun.

La parole est passée à Mme Charlotte Fisler et M. Joseph Rigolet pour un mot à l'Assemblée.

Ensuite M. le Syndic prend la parole pour des remerciements à Charlotte Fisler et Joseph Rigolet :

Chère Charlotte, tu es entrée au Conseil communal en date du 12 juin 2006, donc cela fait 7 ½ que tu sièges à nos côtés et que tu es en charge du dicastère de l'enseignement, formation, culture, loisirs, petite enfance, ordures ménagères et déchèterie. Tes collègues ont eu le plaisir de te côtoyer autour de la table du Conseil ou à d'autres occasions. Tu es la seule présence féminine à nos côtés, ce qui est pour nous une représentation ô combien importante et qui permet de rendre certaines décisions plus pondérées. Les réalisations qui t'ont tenu à cœur durant ces 7 années sont : l'organisation et la mise en place du sentier des arbres, la mise sur pied de l'accueil extrascolaire, la création du Journal communal et bien sûr toutes les responsabilités liées à ton dicastère et ta charge de Conseillère communale.

C'est avec un plaisir tout partagé que je te remets, au nom du Conseil communal, ce petit présent en guise de remerciements.

Cher Joseph, tu es entré au Conseil communal le 25 juin 2007, cela fait donc 6 ½ que tu sièges à nos côtés et que tu es en charge du dicastère de la santé, affaires sociales, justice, feu, militaire. Les réalisations qui t'ont tenu à cœur durant ces 6 années sont la réorganisation des pompiers et la mise en place du CSPI, la mise en route des repas à domicile, l'investissement sans compter dans le Réseau Santé Veveyse et toutes les responsabilités liées à ton dicastère et ta charge de Conseiller communal.

C'est avec un plaisir tout partagé que je te remets, au nom du Conseil communal, ce petit présent en guise de remerciements.

Au nom du Conseil communal, à vous deux je réitère mes plus vifs remerciements et je vous souhaite une bonne continuité dans votre vie professionnelle et familiale tout en sachant que nous pouvons encore compter sur votre engagement au sein de certaines commissions communales.

M. le Syndic passe la parole à M. Vincent Vial, Commandant remplaçant du CSPI pour un hommage à M. Joseph Rigolet au nom du CSPI le Flon / Saint-Martin.

M. le Syndic informe l'Assemblée que suite à ces démissions un tout-ménage sera envoyé pour une convocation du corps électoral. Il précise que le dépôt des listes échoit le lundi 30 décembre 2013 à midi.

Pour conclure, M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance et adresse également ses remerciements à tout le personnel communal, à ses collègues du Conseil communal, ainsi que toutes les personnes qui travaillent de près ou de loin pour le bon fonctionnement de la commune. Il souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année et vous invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, remercie M. le Syndic Gérard Buchs qui mène toute son équipe avec bonhomie et pour son investissement général.

La séance est levée à 22h20.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La secrétaire :



Florence Genoud Bailat

Saint-Martin FR, le 10 décembre 2013

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN CONCERNANT LE BUDGET 2014

SITUATION AU 21 NOVEMBRE 2013

5.1. Budget de fonctionnement 2014

En date du 21 novembre 2013, la commission financière, Monsieur Gérard Buchs, syndic, et Monsieur Roger Braillard, conseiller communal et responsable du dicastère "Finances et impôts et protection civile", se sont rencontrés pour examiner le budget arrêté par le conseil communal. Messieurs Buchs et Braillard ont répondu à toutes les questions adressées par la commission financière et ont commenté certains postes en particulier. Après avoir obtenu toutes les informations requises, la commission financière considère que le budget de **fonctionnement 2014** est complet et réaliste.

La commission financière remercie MM. Gérard Buchs et Roger Braillard pour leur disponibilité lors de cette discussion. Elle remercie également l'ensemble du conseil communal ainsi que la boursière communale, Madame Christine Rigolet, pour tout le travail effectué.

Malgré un budget 2014 déficitaire, la situation de la commune n'est pas critique et la commission financière ne peut que recommander à l'assemblée communale d'approuver le budget de **fonctionnement 2014** tel que présenté par le conseil communal.

5.2. Budget d'investissement 2014

En ce qui concerne le budget des **investissements 2014**, la commission financière fait les commentaires suivants :

5.2.1. Participation pour du matériel pour le corps des sapeurs-pompiers intercommunal Le Flon/St-Martin

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement, si ce n'est le fait qu'il est subventionné à raison de 25 % par l'ECAB. Elle propose à l'assemblée communale de l'accepter.

5.2.2. Construction d'un abri pour les bus scolaires

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et propose à l'assemblée communale de l'accepter.

5.2.3. Assainissement du ruisseau du Chevillard

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement qui est subventionné à raison de 65 % par les améliorations foncières.

5.2.4. Complément pour achat de terrain à bâtir (art. 7 du registre foncier)

Après avoir pris bonne connaissance des raisons de ce complément d'investissement, la commission financière propose à l'assemblée communale de l'accepter.

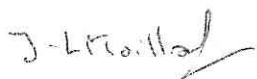
**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
CONCERNANT LE BUDGET 2014**

SITUATION AU 21 NOVEMBRE 2013

5.2.5. Agrandissement du local du feu dans le complexe communal

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement subventionné à raison de 25 % par l'ECAB.

Saint-Martin, le 26 novembre 2013



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann